



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

MINISTERE DU BUDGET



DIRECTION NATIONALE DES IMPÔTS

N° 11646/MB/DNI/2018

COMMUNIQUE

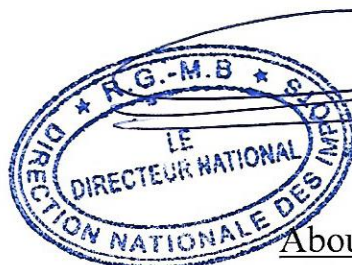
Mise en vente des vignettes de la Taxe Unique sur les Véhicules (TUV) pour l'année 2018 (Rappel)

Conformément au précédent communiqué du Ministre du Budget, le Directeur National des Impôts rappelle à tous les détenteurs de véhicules à moteur (les voitures automobiles, les camions, les camionnettes, les tracteurs ainsi que les motocyclettes) que la campagne de vente libre des vignettes de la Taxe Unique sur les Véhicules (TUV) pour l'année 2018 lancée sur l'ensemble du territoire national, continue jusqu'au 30 novembre 2018, délai réglementaire ;

Cette opération se poursuit par l'intermédiaire des agences de nos partenaires bancaires et au sein de leurs guichets ouverts à la Direction Nationale des Impôts et au CADAC ainsi que par Orange Money.

Passé le délai du 30 novembre 2018, tout achat de la vignette sera majoré d'une pénalité de 25% de sa valeur.

Le Directeur National des Impôts sait compter sur le civisme de chacun et de tous.



J. J. 10/11/2018
Aboubacar Makissa CAMARA